

Fiche technique

Plâtre-chaux 28

dégrossissage intérieur

Description du produit	Granol plâtre-chaux 28 dégrossissage intérieur est un enduit minéral à base de plâtre avec une granulométrie maximale de 0.8 mm.
Composition	Liants: plâtre, chaux hydratée blanche Additifs: pierres calcaires Adjuvants: additif de rejet d'eau, entraîneur d'air, retardateur de prise
Champ d'application	Particulièrement indiqué sur des supports en briques terre-cuites, briques silico-calcaires, briques isolantes, béton cellulaire, béton et panneaux de support etc. Pour des surfaces en béton prétraiter la surface avec le pont d'adhérence combiné Granolan. Plâtre-chaux 28, après assèchement suffisant, convient à l'admission d'une finition minérale et synthétique ainsi que d'un lissage à base de plâtre.
L'épaisseur de la couche	10 – 15 mm
Consommation	par m ² env. 1.1 kg / mm
Form de livraison	Sac à 30 kg et en silo
Traitement	Addition d'eau par sac env. 11 litres Temps de traitement env. 90 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Plâtre-chaux 28 est appliqué à la machine ou à la main sur des supports solides, propres et secs. Il est à appliquer en une couche. L'humidité de l'air trop élevée et des températures trop basses ainsi qu'un échauffement trop brusque conduisent à des dommages comme la perte de la fermeté propre, un accrochage et une aspiration différente etc.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Nos fiches signalétiques sont à lire sous www.granol.ch

Stockage

Tenir l'emballage au sec et parfaitement fermé pour éviter les impuretés et l'absorption de l'humidité. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production.

Elimination

Eliminer conformément aux réglementations locales. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED : 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité**Attention**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit très alcalin avec l'humidité.

P260d: Ne pas respirer les poussières

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302e: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

